

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le 10 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 août 2022

Objet
N° 22/ 04/03
TARIFS 2022
*
REFUGE DE BERARD

Présents Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, M François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN et Dominique ANCEY,

Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Mme Dominique ANCEY

Une convention d'occupation temporaire du domaine public pour le Refuge de Bérard a été signée entre la commune et monsieur Mathias BILLET le 19/05/2022. La convention a été conclue pour la saison 2022, soit du 18 juin 2022 au 18 septembre 2022.

Dans ce contexte,

Le conseil municipal est informé des tarifs applicables pour la saison d'été 2022 et en prend acte.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 29/08/22

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine

Du 24/08/22 au 24/10/22

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Pour copie conforme

